
L'APC et la profession parlementaire

par l'hon. Joan Sawicki

L'Association parlementaire du Commonwealth (APC) réunit des législateurs du monde entier qui discutent de questions d'intérêt mutuel. Récemment, l'APC a préparé un document de travail énonçant les orientations futures de l'organisation. Ce document de travail a été l'un des points à l'ordre du jour de la conférence régionale canadienne de 1992 qui s'est tenue à Terre-Neuve. Le texte qui suit s'inspire des observations formulées par la Présidente de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de prononcer quelques mots sur l'avenir de l'APC, non pas en ma qualité de présidente de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, ni de membre du conseil d'administration régional canadien, mais simplement en tant que membre, relativement nouveau, qui estime que l'APC a quelque chose à offrir à chacun d'entre nous.

Nous savons tous que les politiciens exercent une profession pour laquelle le public canadien n'a pas beaucoup d'estime, ce qui a fait dire au maire de Burnaby, le soir de son élection, qu'en délaissant son ancien métier de pompier, il venait sans doute de dégringoler tout au bas de l'échelle!

La préparation des aspirants politiciens, tout comme celle des nouveaux parents, est souvent rudimentaire. Il suffit de quelques «cours prénatals» sous forme d'ateliers à l'intention des candidats, d'une bonne campagne électorale et d'un peu de chance pour que pratiquement n'importe qui devienne politicien.

L'évolution de politicien à parlementaire exige un travail beaucoup plus soutenu. C'est pourquoi nous avons besoin de l'APC et c'est pourquoi il est important pour nous, en tant que parlementaires, et pour l'APC, en tant qu'organisation, de déterminer la voie dans laquelle nous comptons nous engager.



Joan Sawicki représente Burnaby-Willingdon à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Elle a été élue présidente de l'assemblée législative le 17 mars 1992.

Nous devons considérer l'APC comme notre association professionnelle, au même titre que celles qui regroupent les enseignants, les ingénieurs ou les agronomes. À l'instar des autres associations professionnelles, l'APC doit miser sur l'expérience commune de ses membres pour s'attaquer aux

dossiers épineux dont elle est saisie. Dans une grande mesure, l'opinion que le public a de nous en tant que professionnels reflète l'image que nous nous faisons de nous-mêmes en tant que membres de cette profession.

Deux des recommandations du groupe de travail voient dans les activités et fonctions des sections des moyens de renforcer l'APC. Le groupe de travail estime, avec raison, que l'APC n'a pas à dicter la conduite des sections. Or, il est évident que cela a été l'un de nos problèmes. Si, individuellement, nous ne prenons pas notre organisation professionnelle au sérieux, comment pouvons-nous nous attendre à ce que les chefs d'État et le grand public reconnaissent l'association comme l'aile parlementaire du Commonwealth, ce qui constitue d'ailleurs l'un de nos objectifs premiers?

L'évolution de politicien à parlementaire exige un travail beaucoup plus soutenu. C'est pourquoi nous avons besoin de l'APC et c'est pourquoi il est important pour nous, en tant que parlementaires, et pour l'APC, en tant qu'organisation, de déterminer la voie dans laquelle nous comptons nous engager.

Des sections plus actives, des activités et des programmes annuels réguliers, une participation assidue aux conférences et aux colloques, la présence de conférenciers invités et la tenue d'ateliers, autant d'éléments recommandés par le groupe de travail, nous permettront de surmonter le sectarisme politique qui règne si souvent au sein de nos institutions parlementaires.

Il va sans dire que nos affiliations politiques font partie intégrante de notre système de gouvernement. Or, contrairement à l'opinion maintenant répandue dans le public, dans les médias et peut-être chez un trop grand nombre d'entre nous, elles n'en sont pas l'unique composante. Le rôle que l'APC peut et, à mon avis, doit jouer consiste à miser sur les aspects qui nous rapprochent en tant que membres élus d'assemblées législatives, chargés de représenter nos électeurs et de leur rendre des comptes. Voilà en quoi consistent nos traits communs - traits que nous partageons, dans une mesure plus ou moins grande, avec nos collègues de l'ensemble du Commonwealth.

Si nous voulons consolider le rôle de l'association comme aile parlementaire du Commonwealth et asseoir son autorité en matière de démocratie parlementaire et d'institutions démocratiques, nous devons être prêts à :

- mettre sur pied des groupes d'étude;
- préparer des documents de réflexion qui font autorité et des documents de référence;
- développer nos compétences et être prêts à prendre une part active à des colloques parlementaires;
- participer à la surveillance du processus électoral;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser la consolidation et le maintien de la démocratie parlementaire.

Nous devons mettre rapidement de l'ordre dans nos propres affaires au sein de l'APC, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Commonwealth, surtout en Amérique du Sud et dans les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est. J'estime que nous avons le devoir de partager nos connaissances, car cela est loin d'être un processus unilatéral. Si, en tant que représentants librement élus, nous croyons réellement à la «démocratie» et aux institutions parlementaires, nous devons faire notre part.

Enfin, je tiens à souligner une autre recommandation formulée par le groupe de travail, qui représente un progrès relativement important sur une question que je considère primordiale, et tous mes collègues parlementaires aussi, je l'espère. Il s'agit de la sous-représentation des femmes au sein des parlements, non seulement au Canada, mais partout au Commonwealth. Bien que les femmes forment 50 p. 100 de la population, elles ne représentent toujours, au mieux, que 10 à 20 p. 100 des représentants élus.

De plus en plus, on demande que les conférences annuelles de l'APC accueillent les «groupes d'intérêts spéciaux». Le groupe de travail a donc été chargé d'examiner cette question. Bien que je trouve aberrant de considérer 50 p. 100 de la population comme un groupe d'intérêt spécial, je suis très heureuse que, grâce à l'appui de mes collègues du conseil d'administration, on ait adopté un amendement pour reconnaître le Groupe parlementaire des femmes du Commonwealth et prévoir, dans le cadre des conférences annuelles, des réunions qui permettront aux femmes du Canada de rencontrer les femmes parlementaires de l'Inde, de l'Asie, des Antilles et de l'Afrique pour qu'elles se penchent ensemble sur cette question.

Je constate également avec un vif plaisir que l'un des cinq thèmes de la prochaine conférence annuelle portera sur les obstacles financiers, culturels et institutionnels à la participation accrue des femmes au processus politique dans l'ensemble du Commonwealth. C'est là le genre de questions où l'APC peut et doit montrer la voie dans le cadre de la promotion de la démocratie parlementaire, à l'échelle régionale et nationale, ainsi que dans l'ensemble du Commonwealth et partout dans le monde. ■